

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-4028**

commune (s) : Grigny

objet : Construction d'une déchèterie - Lot n° 1 : terrassements, voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-4028**

commune (s) : Grigny

objet : **Construction d'une déchèterie - Lot n° 1 : terrassements, voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Sur les Communes de Givors et de Grigny, la direction de la propreté a repris la gestion des 2 déchèteries communales existantes. Ces installations sont cependant anciennes et ne présentent plus les garanties de sécurité suffisantes pour les usagers et ne permettent pas de dispenser les mêmes niveaux de tri et de collecte que dans les autres installations communautaires.

Par délibération n° 2010-1459 du 26 avril 2010, le Conseil a approuvé le projet de construction d'une déchèterie sur le territoire communautaire de Givors-Grigny, sur les parcelles I et J de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Chantelot.

Par délibération n° 2012-2857 du 19 mars 2012, le Conseil a approuvé le programme de construction d'une déchèterie ZAC de Chantelot à Grigny.

Le projet de déchèterie prévoit la réalisation de :

- 10 quais de déchargement pour la collecte sélective des encombrants des ménages, végétaux, gravats, cartons, papiers, bois, plâtre et ferrailles, etc.,
- un espace protégé du vol et du vandalisme pour la récupération de produits sensibles tels que les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE),
- un bâtiment mixte rassemblant l'accueil du public et les locaux de travail des agents d'exploitation,
- un réseau de voies de desserte et de plateformes de manœuvre pour la circulation séparée des usagers et des véhicules de service.

L'opération est composée de 5 lots :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : soutènement - dallage - bâtiment,
- lot n° 3 : métallerie - serrurerie - clôture,
- lot n° 4 : espaces verts,
- lot n° 5 : courants forts - courants faibles.

Le présent dossier vise le marché de travaux concernant le lot n° 1 : terrassements - voirie et réseaux divers.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la construction d'une déchèterie à Grigny - lot n° 1 : terrassements - voirie et réseaux divers.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 15 février 2013, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises BEYLAT/EIFFAGE TP RHÔNE pour un montant de 412 657,11 € HT, soit 493 537,90 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la construction d'une déchèterie à Grigny - lot n° 1 : terrassements - voirie et réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises BEYLAT/EIFFAGE TP RHÔNE pour un montant de 412 657,11 € HT, soit 493 537,90 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P25 - Déchets, individualisée sur l'opération n° 0P25O2145, le 26 avril 2010 pour la somme de 1 900 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 2315 - fonction 812 pour un montant de 493 537,90 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.